



# Institut National des Formations Notariales

## site de Poitiers

Téléport 4 - avenue Thomas Edison  
86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL

☎ 05 49 49 42 55

Mel : [imndetours-formationcontinue@orange.fr](mailto:imndetours-formationcontinue@orange.fr)

<https://centre-formation-notaire.fr>

Chasseneuil, le 11 juillet 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

### « L'usufruit en droit familial »

Philippe DELMAS SAINT HILAIRE

**mardi 5 novembre 2019, à partir de 9h00, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.**

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est de **210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,

Catherine OGIER

Directrice INFN - site de Poitiers

*L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.*

*Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.*

### - Formation 5 novembre 2019 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« L'usufruit en droit familial »

→ Inscription de Maître

Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr  
Etude de Me

Fonction

N° de téléphone :

**Adresse mail** (impératif)

### Chèque de 210,00 € joint

*Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : [cil@notaires.fr](mailto:cil@notaires.fr)*

# « L'USUFRUIT EN DROIT FAMILIAL »

## DATE

mardi 5 novembre 2019

## NOM & TITRE DE L'INTERVENANT

Philippe Delmas Saint Hilaire, Professeur à l'Université de Bordeaux

## PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- se familiariser avec la gestion et la liquidation des successions en présence d'un démembrement de la propriété

## PEDAGOGIE

- cas pratiques, exemples chiffrés, liquidations chiffrées, rédaction de conventions

## PRE-REQUIS

- bonnes connaissances en droit successoral

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Introduction :

- présentation de la conception moderne de l'usufruit  
- caractères de l'usufruit : droit temporaire, droit réel

### I La gestion de la durée de l'usufruit :

#### *A L'usufruit viager*

- applications pratiques de l'usufruit viager (donation d'usufruit ; usufruit successoral légal du conjoint survivant ; vente d'un bien démembré ; partage d'un bien démembré...)  
- liquidations en présence d'un usufruit (réunion fictive ; imputation ; rapport ; cas du legs d'usufruit entre partenaires ; taxation en droits d'enregistrement...)

#### *B L'usufruit temporaire*

- constitution d'usufruit temporaire  
- donation avec réserve d'usufruit temporaire  
- taxation de l'usufruit temporaire

#### *C L'usufruit successif*

- intérêt patrimonial de l'usufruit successif  
- régime fiscal de l'usufruit successif (art 1965 B du CGI)  
- réversion d'usufruit (consentements requis ; rédaction d'une réversion portant sur un bien commun ; révocabilité des réversions d'usufruit entre époux...)

## **II La gestion de l'assiette de l'usufruit**

### *A Le quasi usufruit*

- domaine du quasi usufruit
- rédaction des conventions de quasi usufruit
- quasi usufruit et droits d'enregistrement

### *B La gestion des charges de l'usufruit*

- le sort des dépenses de réparation (les articles 605 et 606 du code civil ; clause gérant le sort des réparations...)
- le sort des améliorations du bien démembré

### *C De quelques usufruits particuliers*

- l'usufruit des valeurs mobilières et des titres sociaux
- la clause bénéficiaire démembrée d'une assurance-vie (utilité patrimoniale ; rédaction ; fiscalité)